

A R R Ê T É
portant autorisation d'organiser un bal populaire
le lundi 13 juillet 2026

Le Maire de la Ville de BRIARE-le-Canal,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 1970 portant réglementation des bals publics,

Vu l'organisation d'un bal populaire le **lundi 13 juillet 2026** dans le cadre des festivités du 14 juillet,

A R R Ê T É

Article 1er : A l'occasion des festivités du 14 juillet, l'organisation d'un bal populaire est autorisée le **lundi 13 juillet 2026**, devant le Centre Socio-Culturel. Il débutera le **lundi 13 juillet 2026 à 19h30** et devra obligatoirement se terminer le **mardi 14 juillet 2026 à 1h00**.

Article 2 : Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de BRIARE et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Briare-le-Canal, le 2 juillet 2026

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "G. Denizot".

Gabriel DENIZOT

